



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Emploi et activité

Question écrite n° 8250

Texte de la question

M Andre Duromea attire l'attention de M le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire sur la situation des chantiers navals français et en particulier sur celui des Ateliers et chantiers havrais. On assiste à la quasi-disparition de ce secteur doté d'un savoir-faire et d'une qualification importante. Ainsi, les sites de La Ciotat, La Seyne et Dunkerque sont en cours de fermeture ou ferment, des emplois sont supprimés à Saint-Nazaire alors que les armateurs français commandent leurs navires à l'étranger. Un institut international de prévisions a estimé à quarante-huit le nombre de bateaux à construire pour répondre aux besoins français d'ici à 1992. Les armateurs français vont commander un certain nombre de navires neufs. Il s'agit d'un car-ferry pour la SNCM, d'un porte-conteneurs pour la CGM, de deux porte-conteneurs pour La Delmas, d'un navire roll on/roll off pour la Truckline, d'un paquebot à voiles pour Services et Transports Cruise Line. La construction navale n'est donc pas un secteur dépassé ; elle est, avec l'ensemble de la filière maritime, la garantie de la place de la France dans les échanges internationaux. Il lui demande donc de lui faire connaître le plus rapidement possible les mesures financières qu'il compte prendre afin d'assurer la charge de travail de l'ensemble des chantiers navals, y compris ceux qui sont actuellement en difficultés.

Texte de la réponse

Reponse. - Les pouvoirs publics sont extrêmement attentifs à la situation du secteur de la construction navale française, et notamment aux perspectives des chantiers les plus compétitifs, qui construisent des navires à très haute valeur ajoutée : paquebots, car-ferries, navires de recherche et navires militaires. À cet effet, le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire a demandé au Parlement de voter des crédits très importants en faveur de l'aide à la construction navale puisque leur montant, au budget pour 1990, s'est élevé à 955 millions de francs. C'est ainsi que les plans de charge des grands sites de Saint-Nazaire et du Havre sont actuellement assurés. Toutefois, la situation d'ensemble de ce secteur reste difficile. Le marché mondial demeure très dégradé, en dépit de la reprise de la demande de navires de fret. Des surcapacités importantes subsistent et la concurrence des pays asiatiques ne permet guère aux pays européens d'aborder de larges segments du marché tels que ceux des pétroliers et des porte-conteneurs. Si la reprise du marché se confirme dans ce domaine, elle profitera donc presque entièrement à ces pays. Ce n'est pas pour autant que l'Europe et la France doivent abandonner l'industrie de la construction navale. Il convient de valoriser nos points forts et c'est ce qu'ont fait les chantiers de Saint-Nazaire et du Havre en se plaçant sur les navires à haute valeur ajoutée. Le ministère de l'industrie et de l'aménagement du territoire est attentif à la situation du chantier du Havre ; le moment venu, les pouvoirs publics pourront soutenir, par des aides à la construction navale, la prise d'une commande permettant d'assurer la continuité de la charge de travail. Il ne semble pas cependant que le projet de commande d'un second paquebot à voiles pour l'armement Services et Transports Cruise Line mentionné par l'honorable parlementaire soit suffisamment avancé pour que l'État puisse arrêter dès maintenant une décision.

Données clés

Auteur : [M. Duromea Andr•](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8250

Rubrique : Chantiers navals

Ministère interrogé : industrie et aménagement du territoire

Ministère attributaire : industrie et aménagement du territoire

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée le : 16 janvier 1989, page 212